

MORRISON, Alex (Ed.). *The Canadian Strategic Forecast 1992. Divided We Fall : The National Security Implications of Canadian Constitutional Issues*. Toronto, The Canadian Institute of Strategic Studies, 1991, 227 p.

Stéphane Roussel

Volume 24, numéro 2, 1993

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/703195ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/703195ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Roussel, S. (1993). Compte rendu de [MORRISON, Alex (Ed.). *The Canadian Strategic Forecast 1992. Divided We Fall : The National Security Implications of Canadian Constitutional Issues*. Toronto, The Canadian Institute of Strategic Studies, 1991, 227 p.] *Études internationales*, 24(2), 469–470.
<https://doi.org/10.7202/703195ar>

MORRISON, Alex (Ed.). *The Canadian Strategic Forecast 1992. Divided We Fall: The National Security Implications of Canadian Constitutional Issues*. Toronto, The Canadian Institute of Strategic Studies, 1991, 227 p.

Comme ce fut le cas en 1976-80, les questions de sécurité comptent parmi les aspects les plus négligés du débat constitutionnel qui secoue le Canada depuis juin 1990. Le séminaire organisé par le *Canadian Institute of Strategic Studies* autour de cette problématique, et dont voici le procès-verbal, aurait pu en partie combler cette lacune. L'événement devait toutefois se résumer à une discussion sans grande originalité, parfois plus teintée de passion que de raison, et dont le sujet est traité de façon superficielle et incomplète.

D'entrée de jeu, mentionnons qu'un tel exercice n'est pas dépourvu d'intérêt. Dans le contexte d'incertitude qui règne au Canada depuis l'été 1990, cette réflexion constitue à la fois un élément du débat constitutionnel actuel et un enjeu important pour l'évolution de la politique de défense canadienne. Ainsi, dans le cadre du débat référendaire, il y a lieu de s'interroger sur les fondements des déclarations alarmistes de certains commentateurs et politiciens qui évoquent la possibilité que l'éclatement du Canada mène à une situation comparable à celle qui règne en Yougoslavie ou au Liban. À plus long terme, il est opportun de se pencher sur les implications, au niveau de l'organisation de la défense, de l'éventuelle accession du Québec au statut d'État souverain.

Toutefois, même confrontés à une problématique aussi riche, les

orateurs participant à ce séminaire s'en tiendront à des positions connues, sans aborder certaines questions pourtant essentielles. La majorité des orateurs cantonnent leur analyse dans le cadre de trois scénarios: un Canada uni et réformé; un Canada anglais éclaté autour d'un Québec indépendant; un Canada anglais revitalisé côtoyant un Québec indépendant. Si le premier scénario signifie à toutes fins pratiques le *statu quo* au niveau de la sécurité, les deux autres – qui demeurent les plus intéressants – tendent à privilégier la confrontation et laissent peu de place à la coopération. Le projet québécois de «souveraineté-association», considéré comme irréaliste, est donc purement et simplement écarté. Tant au niveau des aspects internes qu'externes de la sécurité, cette position affecte directement le contenu et le sens de l'analyse.

Au niveau des aspects externes de la sécurité, la majorité des auteurs reconnaissent que l'interdépendance du Québec ne mettrait en péril ni la sécurité du système international, ni celle du continent nord-américain. Même si certains alliés du Canada pourront se désoler de l'échec de l'expérience fédérale canadienne et de l'affaiblissement d'un État qui a grandement contribué à la paix et la stabilité internationale, rien ne s'oppose fondamentalement à la reconnaissance du nouvel État par les États-Unis et le reste de la communauté internationale. Toutefois, l'angle d'analyse adopté conduit les orateurs à négliger l'étude de toute forme de coopération canado-québécoise en matière de défense, ce qui semble discutable, *realpolitik* oblige. En effet, les deux États, confrontés aux mêmes contraintes géographiques et économiques, et faisant de façon

générale face aux mêmes défis militaires et paramilitaires externes, la collaboration paraît souhaitable, sinon inévitable.

Les discussions sur les aspects internes de la sécurité tendent également à se figer dans une logique de confrontation, la question centrale étant celle du potentiel de violence, voire de guerre civile, dans le processus de séparation. Ce débat, qui fut certainement émotif si on en juge par le ton de certaines interventions, explique au demeurant le retentissement médiatique de la conférence. Si la majorité des auteurs doutent que l'accession du Québec à l'indépendance puisse s'opérer de façon pacifique, les échanges sur ce sujet se limiteront à un simple constat, les risques de dérapages violents n'étant évalués que de façon très sommaire. Les orateurs évoqueront la possibilité de désordres causés par des affrontements entre nationalistes extrémistes québécois d'une part et anglo-québécois et autochtones de l'autre (le tout aggravé par une intervention des Forces armées canadiennes), sans aller plus loin dans l'analyse des causes et surtout des moyens d'empêcher un tel conflit.

La composition du panel et le traitement inégal des différents aspects du sujet ajoutent aux faiblesses du séminaire. Ainsi, douze des quinze commentateurs sont originaires du Canada anglais, ce qui laisse bien peu de place à l'expression des points de vue autochtones et québécois, soit deux acteurs-clés dans le débat constitutionnel. L'unique représentant autochtone, le chef Gordon Peters, s'en tient à un plaidoyer très général sur le contenu et la légitimité des revendications des Premiè-

res Nations, et ne traite que vaguement des questions de sécurité. Jocelyn Coulon, chargé de l'exposé sur la «dimension québécoise», présente pour sa part un résumé des projets indépendantistes en matière de sécurité, ainsi qu'une évaluation des capacités du Québec à assumer le maintien d'un système de défense. Cette dernière présentation demeure cependant trop succincte, et il est probable que le débat aurait gagné en équilibre et en profondeur si ces deux questions avaient été analysées séparément.

Enfin, à la décharge des orateurs et des organisateurs, il convient de souligner les difficultés imposées par la nature même du sujet. À bien des égards, il s'agissait d'un exercice délicat et périlleux, non seulement en raison de la grande émotivité que suscite cette question, mais aussi du fait que la rupture Canada-Québec demeure purement hypothétique, et qu'il manque donc encore des données essentielles.

Le grand mérite de ce séminaire est certainement d'avoir soulevé un aspect peu étudié du débat constitutionnel... et d'avoir mis en lumière les limites de la réflexion sur ce sujet. Bref, un projet intéressant, mais un résultat passablement décevant.

Stéphane ROUSSEL

*Département de science politique
Université de Montréal*

MUNTON, Don et KIRTON John (sous la direction de). *Canadian Foreign Policy: Selected Cases*. Scarborough (Ontario), Prentice-Hall Canada, 1992, 430 pages.

Il n'est pas toujours facile de présenter les grandes lignes de la politique étrangère d'un État. Les